

Biodiversité, science et gouvernance

Paris 24-28 janvier 2005

[Programme de la Conférence](#)

Depuis sa signature en 1992, la [Convention sur la Diversité biologique](#) n'a pas permis d'enrayer l'érosion de la biodiversité mondiale. La Terre doit faire face à une perte massive de ressources vivantes qui résulte essentiellement de l'activité humaine. Or le maintien de la biodiversité est essentiel pour l'avenir de l'humanité.

Le terme « biodiversité » (diversité biologique) a été forgé dans les années 1980 et adopté au Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il fait référence à l'ensemble des espèces vivantes et à leurs variétés et variabilité génétique et aux différents écosystèmes qu'elles forment. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été ratifiée par plus de 170 pays et la communauté internationale s'est engagée à réduire de façon significative cette érosion. La [conférence](#) a rassemblé scientifiques et acteurs politiques et économiques à tous les niveaux : responsables politiques, dirigeants d'entreprises et représentant d'organisations non gouvernementales.

L'objectif est de mettre en place un groupe d'experts qui permette de tenir compte des acquis scientifiques pour développer des services et une gestion durable du patrimoine naturel.

[Synthèse de la conférence par l'Institut international du développement durable](#)

[Compte-rendu de la séance d'ouverture et de la séance plénière du 24 janvier 2005](#) (IIDD)

[Compte-rendu des séances du 25 janvier : Etat actuel et évolution de la biodiversité mondiale](#) (IIDD)

Avantages écologiques et sociaux de la biodiversité

[Compte-rendu des séances du 26 janvier : Biodiversité et gestion des ressources vivantes](#) (IIDD)

Ateliers : gouvernance ; agriculture ; indicateurs et objectifs 2010

[Compte-rendu des séances du 27 janvier](#) :

Ateliers : Gouvernance multiniveaux sur la biodiversité ; partenariat mondial pour l'utilisation des ressources biologiques ; expertise, information et processus décisionnel politique ; agriculture ; défis et objectifs 2010 ; biodiversité et santé ; outils et méthodes moderne ; diversité microbienne et société ; innovation ; table ronde

[Atelier : Biodiversity governance](#) : Workshop 1 (26/01/05) : compte-rendu de la séance au Museum d'histoire naturelle

La séance qui s'est tenue au Museum d'histoire naturelle portait précisément sur la gouvernance de la biodiversité et sur les moyens de dépasser la seule conservation des espèces et du patrimoine vivant pour aborder leur valorisation dans une perspective de développement durable.

Coordonnée par Laurence Tubiana (IDDRI), l'atelier se composait de deux parties :

- interventions de représentants d'organismes internationaux et de la société civile
- table ronde avec un panel de ministres et d'universitaires

Bertrand-Pierre Galey, Directeur Général du Musée National Français d'Histoire Naturelle (MNHN), a mis en exergue le rôle des musées dans l'éducation et dans les échanges d'informations.

Hamdallah Zedan, Secrétaire Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a souligné le besoin d'une coordination entre les accords ayant trait à la biodiversité; de communication entre les correspondants nationaux des divers accords internationaux; et de l'implication des communautés locales dans les processus politiques nationaux. On doit établir un partenariat entre tous les acteurs du développement pour atteindre les objectifs de 2010. Les gouvernements comme les entreprises ou les ONG travaillent pour la même cause : les Objectifs de Développement du Millénaire ; nous avons déjà les outils adéquats. Laurence Tubiana est revenue sur la notion de gouvernance qui est une notion commune et globale qui implique de revenir sur l'histoire institutionnelle.

Ce ne sont pas seulement les Etats qui ont la charge de la conservation de la biodiversité, mais aussi d'autres entités. Dans cette multiplicité d'acteurs se trouve la difficulté de la gestion de la biodiversité. Cet atelier devrait nous permettre de formuler des idées qui impliquent la collaboration des différents acteurs (entreprises, scientifiques et associations). Le Président de la République nous a déjà donné quelques pistes. ..

Au moment de la signature de la Convention se posait déjà la question de l'intégration des ressources dans les politiques de développement.

- Quel est le rôle des acteurs dans les stratégies locales et nationales ?
- La question de l'accès et du partage des avantages.
- Le débat devra évaluer ce qui pourra se faire ensemble ; ce que des acteurs qui ne sont pas des gouvernements pourront réaliser.

David Brackett, de 'Environment Canada', a présidé la séance de l'atelier consacré à l'efficacité des mesures de préservation et d'utilisation durable.

Joshua Bishop, de l'UICN a montré l'importance de la préservation de la biodiversité et de son utilisation de manière viable. A partir de l'étude des cas de la valorisation des forêts européennes, il a plaidé en faveur de l'ouverture de nouveaux marchés pour la préservation de la biodiversité (parcs naturels, écotourisme, produits « bio »), du comblement des disparités Nord/Sud dans le financement de la préservation et de l'accroissement de l'aide au développement destinée à la biodiversité. Outre ces mesures et les indicateurs des Objectifs du millénaire, il a préconisé la mise en place de « services de biodiversité », par exemple sur le fonctionnement des écosystèmes (tests et contrôle des maladies).

Il a suggéré les formules suivantes pour mesurer l'efficacité de la préservation de la biodiversité: les coûts de la préservation par rapport au revenu par habitant; les coûts d'opportunité de la préservation; et l'analyse du rapport coût bénéfice de la préservation. Les intervenants ont suggéré la mise en place de systèmes de propriété foncière et de droits de propriété intellectuelle (DPI), en guise de nouveaux instruments.

Au cours du débat qui a suivi, Aldo Consentino, du Ministère Italien de l'Environnement, a souligné le besoin de sensibiliser le public et d'intégrer diverses mesures favorisant la préservation. Leon Rajaobelina, Directeur Exécutif du Centre Malgache pour la Préservation de la Biodiversité, a parlé de l'expérience de son pays dans le domaine de l'amélioration de

l'efficacité des mesures de préservation. Il a affirmé que le financement international, les politiques et les législations nationales, et les systèmes locaux de recouvrement direct, sont des éléments importants. Stefan Leiner, de la Direction Générale de l'Environnement de la CE, a déclaré que toutes les mesures et tous les instruments disponibles devraient s'apporter un soutien mutuel et être intégrés. Braulio Dias, du Ministère Brésilien de l'Environnement, a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la préservation de la biodiversité dans le développement économique et social. Il faut pourvoir lier la conservation (parcs nationaux) avec des activités économiques durables (agriculture, pêche). Jean-Marc Michel, du Ministère Français de l'Environnement, a déclaré que la protection et la bonne gestion sont également importantes pour la préservation de la biodiversité. Certains intervenants ont situé la biodiversité sur le marché, grâce à des instruments de régulation économique. Saurons-nous installer la biodiversité comme un facteur de développement, comme une stratégie fille du développement durable ? Tom Dedeurwaerdere, de l'Université Catholique de Louvain, a déclaré que les DPI (droits de propriété intellectuelle) peuvent servir à engendrer des ressources pour la préservation de la biodiversité et les profits tirés de la préservation de la biodiversité devraient être partagés avec les communautés locales. La discussion a porté sur la nécessité de définir clairement un plan d'action pour la biodiversité et les instruments nécessaires pour mettre en oeuvre une politique durable :

- des indicateurs spécifiques
- une politique nationale et locale
- la participation des communautés locales dans le processus global

Joshua Bishop a répondu qu'il ne disposait pas de mécanisme de coordination internationale ; les contrôles locaux pouvant représenter une alternative dans ce processus. Si la participation des 'stakeholders' (acteurs de développement) est indispensable, il reste encore des incertitudes sur les normes de développement d'un système écologique. Les objectifs de 2010 sont les seules recommandations concrètes dont on dispose.

Un intervenant du Costa Rica a fait remarquer que le problème principal est l'engagement. La biodiversité n'est pas un enjeu politique, ni au Nord, ni au Sud. Il faut consolider ces efforts : plus des décisions politiques majeures seront prises, plus important sera le défi...

Un représentant de la Mauritanie a évoqué l'expérience de son pays qui a mis en place un site test pour les indicateurs de la biodiversité : des indicateurs d'impact expliqués à la population. Ces indicateurs entrent dans le processus d'exploitation du pétrole en Mauritanie. Paradoxalement, le pétrole est une ressource exploitée, mais aussi l'ennemi juré de la biodiversité ... La population demande à ce qu'un mécanisme semblable prenne en charge la gestion de la biodiversité.

Laurence Tubiana est revenue sur les instruments économiques appliqués aux biens publics mondiaux. Cela concerne les ressources marines, bien sur, mais aussi d'autres ressources. On va bientôt se heurter à des litiges sur la rémunération des services concernant des biens publics mondiaux. En effet, celui qui paye, c'est celui qui décide, celui qui choisit (le consommateur). Il existe un biais sur cette décision, on n'arrivera pas à définir une rémunération pour les biens globaux.

Jean-Marc Michel, pour finir, remarque que les 'aires protégées' ne suffisent pas. Il faut arriver à des arrangements institutionnels pour la biodiversité ordinaire. On doit réfléchir à d'autres moyens comme les 'permis d'échange' dans le réchauffement climatique. Il faut une convergence des organisations internationales sur l'environnement.